

Geneau

Département des Pyrénées-Atlantiques

Commune d'ASSON

PLAN LOCAL D'URBANISME

3b3 – Zonage Sud au 1/7000ème

Révision générale approuvée par le Conseil Municipal le 15 octobre 2019

Modification n°1 approuvée le 31 janvier 2023

Révision allégée n°1 approuvée le 31 janvier 2023

Modification simplifiée n°1 approuvée le 04 mars 2026

Limite de zone

Limite de zone

Zone urbaine

Ua : secteur urbain historique

Uai : secteur urbain historique exposé au risque inondation

Ub : secteur d'extension urbaine en assainissement collectif

Ubi : secteur d'extension urbaine en assainissement collectif exposé au risque inondation

Uib : secteur d'extension urbaine en assainissement individuel

Uib : secteur d'extension urbaine en assainissement individuel exposé au risque inondation

Up : secteur destiné aux équipements et services publics

Uy : secteur destiné aux activités économiques

Zone à urbaniser

1AUa : secteur à urbaniser destiné à l'habitat

1AUy : secteur à urbaniser destiné aux activités économiques

2AU : zone à urbaniser à moyen et long terme par révision du PLU

Zone agricole

A : secteur agricole

Ae : secteur agricole destiné aux entreprises artisanales installées en milieu agricole

Aec : secteur destiné aux activités liées directement à l'exploitation et à la production de la carrière dans un souci de diversification et de modernisation en lien direct avec le site d'exploitation

Aef : secteur destiné aux activités de la fromagerie

Ael : secteur agricole destiné aux entreprises artisanales installées en milieu agricole exposé au risque inondation

Aq : secteur agricole à protéger en raison de son intérêt paysager

Zone naturelle

N : secteur naturel

Nc : secteur destiné à l'exploitation de carrières

Ni : secteur naturel exposé au risque inondation

Nj : secteur destiné aux activités de jardin et espaces verts urbains

Nl : secteur destiné aux activités de loisirs en zones naturelles

Nli : secteur destiné aux activités de loisirs en zone naturelle exposé au risque inondation

Ns : secteur du zoo d'Asson

Autres

Haie ou bois protégé au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme

Périmètre de protection des bâtiments agricoles (RSD ou CPB)

Espace Boisé Classé (EBC) au titre de l'article L.113-1 du Code de l'urbanisme

Bâtiment en zone agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 2° du Code de l'urbanisme

Élément historique/culturel protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme

Emplacement réservé

N° ER	Section cadastrale	Numéros Parcelles	Superficie approximative	Bénéficiaire	Destination
1	AB	737 – 740	730 m²	Commune	Stationnement – espace public
2	AC	435	3 925 m²	Commune	Stationnement – espace public

0 250 500 m

